

**Procès-Verbal  
du Conseil Municipal  
du lundi 18 décembre 2023**

---

**Date de convocation**

11 décembre 2023

**Heure de la séance**

19h00

**Lieu de la séance**

Hôtel de Ville

Nombre de conseillers	29
Présents	24
Excusés	5
Procuration	5
Absent	0

**Présidence**

Mme Michelle DEVANNE, Maire

---

**Présents**

Mme Michelle DEVANNE, M. Jean-Claude MARCHAND, Mme Lydie AVOINE, M. Alexandre GUILLOTEAU, Mme Marie-Noëlle FRADIN, M. Christian PELLETIER, Mme Nicole FIORI, M. Noël GODET, Mme Patricia DEBELLOIR-POUPIN, Mme Marie-Bernadette VINCENT, Mme Laurence BRISSEAU-JAUZELON, Mme Estelle BILLEAUD, Mme Isabelle BROSSET, Mme Aurélie RABILLER, M. Jérôme LANDA, M. Nicolas RIPAULT, Mme Elodie RABILIER, Mme Line VILLATEAU, M. Didier HERAUD, Mme Elena LORIEAU NUÑEZ, M. Didier DOLÉ, Mme Sophie BÉNÉTEAU, Mme Monique RANGEARD, M. Mikael PRAUD

**Excusés**

M F. RABAUD

Mme M. LERAY

M P. BOUSSEAU

M J. BALLAY

M JM BEAUFFRETON

Procuration à

''

''

''

''

M JC MARCHAND

M N. RIPAULT

Mme L. VILLATEAU

M D. DOLÉ

M M. PRAUD

**Secrétaire** : Mme Elodie RABILIER

# Ordre du jour

## Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2023

### FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Groupe Public Hospitalier et Médico-Social des Collines Vendéennes - Désignation d'un représentant au Conseil de Surveillance de l'Hôpital Local de La Châtaigneraie

### FINANCES

2. Tarifs communaux 2024
3. Subventions 2023 – Association des Entreprises de Pouzauges
4. 24 place de l'église – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Programme Départemental Logement Aménagement au profit de l'association SOLIHA
5. Salle Emile Robert – Avenants aux marchés de réhabilitation de la salle

### LOGEMENT

6. Vendée Logement esh- Bail pour la location d'un local

### URBANISME - TRAVAUX

7. Lotissement de La Balière (tranche 2) – Convention SyDEV pour l'extension des réseaux

### ENVIRONNEMENT

8. Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées - Modification du circuit du sentier pédestre « Les Meuniers »

### INTERCOMMUNALITE

9. Convention constitutive de groupement de commandes pour le géoréférencement et la numérisation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

### RAPPORTS D'ACTIVITES 2022

10. Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée
11. SCOM – Service de Collecte des Ordures Ménagères

### Informations sur les commandes, marchés et décisions prises par Madame le Maire

---

Mme le Maire ouvre la séance à 19h39.

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023

### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 13 novembre 2023

Le procès-verbal de la séance du lundi 13 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

# FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

## 1- Groupe Public Hospitalier et Médico-Social des Collines Vendéennes – Désignation d'un représentant au Conseil de Surveillance de l'Hôpital Local de La Châtaigneraie

Rapporteur : Mme Laurence BRISSEAU-JAUZELON

Par courriel en date du 22 novembre 2023, le Groupe Public Hospitalier et Médico-Social des Collines Vendéennes sollicite une délibération de notre Conseil Municipal relative à la désignation d'un élu pour représenter la Commune au sein de son Conseil de Surveillance.

Ce Conseil de Surveillance, qui se réunit en moyenne 4 fois par an, est composé de trois collèges et comprend au plus 15 membres (9 au minimum) :

- Collège des élus (5 membres maximum)
- Collège des représentants des personnels médicaux et non-médicaux (5 personnes maximum)
- Collège des personnalités qualifiées (5 personnes maximum).

Les principales compétences de ce Conseil de Surveillance sont les suivantes :

- il se prononce sur la stratégie de l'établissement et exerce un contrôle permanent sur sa gestion ;
- il délibère sur le projet d'établissement, la convention constitutive des CHU, le compte financier, l'affectation des résultats, sur le rapport annuel de l'établissement, ...
- il émet un avis :
  - > sur la politique d'amélioration continue de la qualité, de sécurité des soins et de la gestion des risques ainsi que des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers ;
  - > sur les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation ;
  - > sur le règlement intérieur de l'établissement ;
  - > sur la convention de communauté hospitalière de territoire.

Mme le Maire et Mme Nicole FIORI précisent que Pouzauges est sollicitée du fait d'avoir sur son territoire la Résidence Catherine de Thouars, gérée par l'Hôpital Local des Collines Vendéennes.

### **Délibération n°1 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, désigne Mme Nicole FIORI pour représenter la Commune au sein du Conseil de Surveillance de l'Hôpital Local des Collines Vendéennes.

## FINANCES

### 2- Tarifs communaux 2024 (PJ 1)

Rapporteur : Mme le Maire

Le groupe de travail « Règlement utilisation des salles communales », réuni le 27 novembre 2023, propose :

- une augmentation de 6 % (arrondis) des tarifs communaux relatifs au Centre des Remparts ainsi que pour les droits de place pour les cirques et métiers forains ;
- une augmentation de 4 % (arrondis) pour le cimetière ;

Les tarifs communaux suivants ne subiraient pas de changement :

- marché du jeudi matin\* ;
- Espace jeunes ;

- des ateliers multisports ;
- des navettes (mercredi après-midi et jeudi matin) ;
- du paddle ;
- podium.

\* Concernant le marché du samedi matin, il est proposé de maintenir une tarification plus attractive :

- 1,20 € le ml (au lieu de 2,40 € le ml) ;
- 1 trimestre d'essai non facturé pour les nouveaux commerçants et producteurs.

Quant aux tarifs de la salle Emile Robert, de la salle du château et de La Mûroise, ceux-ci feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Mme le Maire informe que le marché du jeudi matin fonctionne plutôt bien.

M. Jean-Claude MARCHAND rappelle qu'il a été mis en place une carte fidélité qui permet de gagner un panier garni composé de produits des forains.

Il informe qu'il procède aux tirages au sort les derniers jeudis et samedis du mois.

Mme le Maire indique qu'il est proposé de maintenir des tarifs relatifs aux droits de place pour les cirques et métiers forains bien qu'avec les nouveaux aménagements de la place Meitingen il ne soit pas possible de les y installer.

De même, il est proposé de maintenir une tarification pour la patinoire et le paddle pour le cas où ces animations seraient renouvelées.

Mme le Maire informe qu'une réunion du groupe de travail « Règlement utilisation des salles communales » se réunira dans la deuxième semaine de janvier 2024 à laquelle seront conviés les agents concernés par l'entretien des locaux et la réservation des salles.

Mme le Maire informe que la date retenue pour l'inauguration de la salle Emile Robert est le 15 juin 2024.

#### **Délibération n°2 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, fixe les tarifs communaux qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme indiqué dans le tableau annexé au présent Procès-Verbal.

### **3- Subventions 2023 – Association des Entreprises de Pouzauges**

*Rapporteur : Mme Elena LORIEAU NUÑEZ*

Lors de son Assemblée Générale du 16 novembre 2023, l'Association des Entreprises de Pouzauges (AEP) a annoncé son souhait de lancer une action autour des décorations de Noël notamment au niveau des vitrines des commerçants et artisans adhérents de l'association.

Pour cela, l'association sollicite une subvention de la Commune.

La Municipalité a souhaité que cette question soit débattue au sein du Conseil Municipal et propose une subvention exceptionnelle de 250,00 € au titre de l'année 2023.

A noter qu'une subvention de 4 000,00 € a déjà été votée pour cette association lors de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2023.

M. Jean-Claude MARCHAND informe que le Bureau de l'AEP a changé et que l'association compte 42 adhérents.

Mme le Maire propose d'accompagner l'AEP dans cette action pour avoir des éléments communs chez les commerçants avec l'idée que cela fasse des émules et puisse se développer.

#### **Délibération n°3 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention exceptionnelle de 250,00 € à l'Association des Entreprises de Pouzauges, au titre de l'année 2023, pour l'animation des vitrines commerciales.

**4- 24 place de l'église – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Programme Départemental Logement Aménagement au profit de l'association SOLIHA**

Rapporteur : Mme Marie-Bernadette VINCENT

Afin de finaliser le dossier de subventionnement du projet de réhabilitation du 24 place de l'église, le Conseil Départemental, par courrier en date du 20 novembre 2023, demande une délibération du Conseil Municipal sollicitant l'aide du Département au titre du Programme Départemental Logement Aménagement (PDLA) au profit de l'association SOLIHA.

Pour mémoire, cette association a été missionnée pour la création de deux logements dans l'immeuble sus nommé.

Le plan de financement du projet actualisé est le suivant :

Financement	Montant
ANAH	164 354,00 €
Caisse des Dépôts et Consignations	240 919,00 €
Fondation Abbé Pierre	54 326,00 €
Conseil Départemental de la Vendée	14 583,00 €
CAF de la Vendée	30 000,00 €
Communauté de Communes du Pays de Pouzauges	17 500,00 €
Commune de Pouzauges	40 000,00 €
SOLIHA BLI Pays de la Loire	40 000,00 €
<b>Total</b>	<b>601 682,00 €</b>

La subvention à demander au Conseil Départemental au profit de l'association SOLIHA s'élèverait donc à 14 583,00 €.

**Délibération n°4 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants charge Mme le Maire de solliciter une subvention départementale de 14 583,00 € au titre du Plan Départemental Logement Aménagement (PDLA) au profit de l'association SOLIHA.

**5- Salle Emile Robert – Avenants aux marchés de réhabilitation de la salle**

Rapporteur : M. Jean-Claude MARCHAND

Le chantier concernant la réhabilitation de la salle Emile Robert nécessite la passation de trois nouveaux avenants permettant d'ajuster les marchés aux travaux en cours d'exécution, tels que détaillés ci-dessous :

<b>Avenant n°1 – Lot n°7 – Menuiseries intérieures</b> Modification poutre technique support d'éclairage de scène (fourniture et pose) + plateforme	VAILLANT Djimmy Pouzauges	- 12 423,07 € HT
<b>Avenant n°2 – Lot n°8 – Cloisons – Faux plafonds</b> Travaux supplémentaires dalles plafonds scène et entrée	GODARD PICC Pouzauges	+ 15 370,04 € HT
<b>Avenant n°2 – Lot n°12 – Electricité</b> Equipped informatique supplémentaire (coffret informatique, alimentation, câblage, ...)	SNGE Ouest La Roche-sur-Yon	+ 1 438,64 € HT

Cela porterait l'ensemble des marchés de travaux à la somme de : 1 531 167,61 € HT détaillée comme suit :

N°	Lot	Entreprises	Total travaux					
			HT	Avenants précédents	Avenants HT CM 18/12/23	% des avenants	€ HT	€ TTC
1	Terrassement - VRD	CHARIER TP	178 912,57				178 912,57	219 635,65
	<i>Sous-Traitant CHARIER TP</i>	CAJEV	6 394,04				6 394,04	6 394,04
	<i>Sous-Traitant CHARIER TP</i>	JOKER TP	18 308,80				18 308,80	18 308,80
2	Démolition - Gros-œuvre	BLOUIN	112 662,97	9 750,80		8,65%	122 413,77	146 896,52
3	Charpente bois	LCA	150 307,60	6 387,12		4,25%	156 694,72	188 363,66
	<i>Sous-Traitant LCA</i>	FOUCHER Laurent	1 650,00				1 650,00	
4	Couverture - étanchéité	BATITECH	217 854,83	-24 756,22		-11,36%	193 098,61	234 591,13
	<i>Sous-Traitant BATITECH</i>	MILIBAT	14 364,00				14 364,00	
5	Ravalement	ADV	31 487,80				31 487,80	37 785,36
6	Menuiseries extérieures	SERRURERIE LUCONNAISE	172 014,87				172 014,87	206 417,84
7	Menuiseries intérieures	VAILLANT Djimmy	149 578,87		-12 423,07	-8,31%	137 155,80	164 586,96
8	Cloisons - Faux plafonds	GODARD PICC	51 643,47	2 646,01	15 370,04	34,89%	69 659,52	83 591,42
9	Chape - Isolation	CARON	13 690,70				13 690,70	16 428,84
10	Carrelage	CARON	43 042,22				43 042,22	51 650,66
11	Peintures	LAPORTE VINCEDEAU	30 174,57				30 174,57	36 209,48
12	Electricité	SNGE	115 700,00	595,00	1 438,64	1,76%	117 733,64	141 280,37
13	Chauffage - Plomberie - Ventilato°	SCES	150 021,33				150 021,33	180 025,60
	<i>Sous-Traitant SCES</i>	BILLAUD ISOLATION						
14	Mur mobile	EOLE	12 156,00				12 156,00	14 587,20
15	Travaux paysagers	CAJEV	62 194,65				62 194,65	74 633,58
<b>TOTAL MARCHE DE TRAVAUX</b>			1 532 159,29	-5 377,29	4 385,61		1 531 167,61	1 821 387,13

*[Contrairement à ce qui a été dit en séance le total HT des travaux n'est pas erroné mais il s'agissait d'une erreur de report des travaux HT du lot n°1 « Terrassement – VRD » de l'entreprise CHARIER TP]*

Une vidéo présentant le chantier est projetée.

Mme Sophie BÉNÉTEAU demande en quoi consistent les travaux de l'entreprise GODARD PICC.

Mme le Maire explique qu'après avoir retiré le sous-bassement en bois présent sur une partie du pourtour de la salle, il s'est avéré que les murs nécessitaient d'être poncés et que le résultat peint ne serait pas satisfaisant. Le regard des artisans et leurs connaissances ont démontré que la pose de placoplâtre serait préférable.

Mme Sophie BÉNÉTEAU interroge sur une ouverture automatique pour que les personnes en situation de handicap, de maladies et autres puissent y rentrer sans difficultés.

Elle déplore que la réfection de cette salle, après celle du Centre des Remparts, dont les utilisations sont faites pour durer dans le temps, ne soient pas équipées de portes automatiques.

M. Jean-Claude MARCHAND répond que ce n'est pas le sujet, que malheureusement c'est la sécurité qui est privilégiée au détriment de l'accessibilité.

Mme Sophie BÉNÉTEAU dit avoir du mal à comprendre cela et précise que ce qui rend accessible un lieu c'est ce que l'on va poser.

Mme le Maire informe qu'il a beaucoup été parlé d'accessibilité. Le fait qu'il n'y ait pas d'ouverture automatique ne veut pas dire que la salle ne soit pas accessible, mais elle conçoit qu'il est plus difficile pour une personne à mobilité réduite d'entrer ou sortir de la salle. Elle confirme les propos de M. Jean-Claude MARCHAND sur le fait que la Commune n'a pas la maîtrise de la décision sur ce point.

Mme Lydie AVOINE informe, pour avoir eu l'occasion d'y participer, que les Commissions d'Accessibilité pour des Etablissements Recevant du Public (ERP) de la Préfecture sont composées de gendarmes, de pompiers et de personnes handicapées qui prennent les décisions.

Mme Sophie BÉNÉTEAU répond qu'en principe les personnes handicapées sont en minorité dans ces commissions. Elle évoque l'accessibilité des commerces.

Mme Lydie AVOINE ajoute avoir eu l'occasion de constater que les personnes à mobilité réduite pouvaient acter des aménagements « classiques ». Elle précise que ce qui est vrai pour l'accessibilité d'un magasin de 100 m<sup>2</sup> ne l'est pas pour une salle de cette taille. Elle indique que les Municipalités sont présentes pour écouter et prendre acte des décisions.

Mme Nicole FIORI rejoint Mme Sophie BÉNÉTEAU sur le fait qu'on parle régulièrement de mobilité et elle trouve dommage que pour entrer dans une salle on ait besoin de quelqu'un. Parfois, les portes sont automatiques mais il y a un seuil qui gêne l'accès. Elle considère cela anormal, y compris pour les personnes âgées et les poussettes.

M. Didier DOLÉ se dit satisfait car, malgré les différents avenants, le projet est toujours inférieur à l'estimation.

Mme le Maire indique que s'est posée la question de la fibre mais qu'aujourd'hui, avec les chauffages programmés par internet, on est obligé de passer par ce câblage.

M. Jean-Claude MARCHAND précise que le chiffrage est en cours.

#### **Délibération n°5 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, :

- Approuve les 3 avenants suivants :

- > **Avenant n°1 au lot n°7 : Couverture – Menuiseries intérieures de la société VAILLANT Djimmy de Pouzauges**

- pour un montant de – 12 423,07 € HT ;

- > **Avenant n°2 au lot n°8 : Cloisons – Faux plafonds de la société GODARD PICC de Pouzauges**

- pour un montant de + 15 370,04 € HT ;

- > **Avenant n°2 au lot n°12 : Electricité de la société SNGE de La Roche-sur-Yon**

- pour un montant de + 1 438,64 € HT ;

- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

## **LOGEMENT**

**6- Vendée Logement esh – Bail pour la location d'un local**

Rapporteur : M. Didier HÉRAUD

Dans le cadre du projet de construction de logements individuels dans le quartier des Ournais, il a été convenu avec Vendée Logement qu'un local serait mis à la disposition de la Commune en remplacement du local occupé jusqu'à présent dans un bâtiment de ce même quartier.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le projet de bail proposé par Vendée Logement, concernant ce local de 53,21 m<sup>2</sup> environ situé rue des Prunus et comprenant :

- une entrée desservant un sanitaire équipé d'un WC et d'un lavabo ;
- une grande pièce de vie avec un espace doté d'un évier, meuble sous évier et d'un placard technique.

Un jardin non clôturé enherbé, arboré et aménagé d'une terrasse et d'un espace goudronné d'une contenance de 160 m<sup>2</sup> environ agrémenté l'objet.

Le bail serait consenti pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer mensuel de 396,14 €.

M. Didier DOLÉ demande à quelle utilisation servait le précédent local.

Mme le Maire informe que le studio loué est utilisé, depuis le mandat de M. Michel ROY, par le Groupe Ecoute Paroles Solidarité des Ournais pour de l'aide aux devoirs, des après-midis festifs, Noël, ... Elle précise qu'au moment du projet de construction par Vendée Logement, il a été pensé qu'il serait intéressant d'avoir un lieu plus ouvert et plus accessible. Ce local n'aura pas de cloisons permettant d'avoir ainsi un espace spacieux.

Mme le Maire ajoute que dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale (EVS), la mission sera d'aller au-devant des habitants de ce quartier pour essayer de créer des liens.

Mme Nicole FIORI précise qu'il y a des jeux tous les mercredis après-midis pour les enfants et une activité variable (bricolage, ...) un jeudi tous les 15 jours.

#### **Délibération n°6 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Mme le Maire à signer le bail avec Vendée Logement relatif à la location d'un local dans le quartier des Ournais.

## **URBANISME - TRAVAUX**

### **7- Lotissement de La Balière (tranche 2) – Convention SyDEV pour l'extension des réseaux**

*Rapporteur : Mme Marie-Noëlle FRADIN*

Par courrier en date du 7 novembre 2023, le SyDEV a adressé à la Commune une convention relative aux travaux d'extension des réseaux dans le cadre de la deuxième tranche de travaux du lotissement de La Balière.

A périmètre constant, la participation financière est évaluée au maximum suivant la décomposition suivante (elle est établie sur la base d'un coût prévisionnel des travaux qui sera ajusté après validation de l'étude d'exécution) :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base de participation	Taux de participation communale	Montant de la participation
<b>Réseaux électriques Basse Tension</b>					
Réseaux	11 646,00 €	13 975,00 €	13 975,00 €	60 %	8 385,00 €
Branchement(s)	14 904,00 €	17 885,00 €	17 885,00 €	60 %	10 731,00 €
<b>€ de communications électroniques</b>					
Réseaux	6 888,00 €	8 266,00 €	8 266,00 €	100 %	8 266,00 €
Branchement(s)	3 907,00 €	4 688,00 €	4 689,00 €	100 %	4 689,00 €
<b>Eclairage public</b>					
Travaux neufs	790,00 €	948,00 €	790,00 €	100 %	790,00 €
<b>Tranchée gaz</b>					
Surlargeur	2 647,00 €	3 176,00 €	2 647,00 €	100 %	2 647,00 €
<b>Participation communale</b>					<b>35 508,00 €</b>



**Délibération n°7 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Mme le Maire à signer la convention proposée par le SyDEV concernant la réalisation d'extension des réseaux du lotissement de La Balière dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche de ce lotissement.

## ENVIRONNEMENT

**8- Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées – Modification du circuit du Sentier pédestre « Les Meuniers »**

*Rapporteur : Mme Patricia DEBELLOIR-POUPIN*

Dans le cadre de la réactualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), le Conseil Municipal, par délibération n°CM090707 du 9 juillet 2012, avait décidé d'y inscrire le « Sentier Nature » et les sentiers « Les Meuniers » et « Les Etangs ».

Le PDIPR a pour vocation de protéger les chemins ruraux empruntés par les itinéraires de randonnée pédestre de Petite Randonnée (PR) ou de Grande Randonnée (GR ou GR de Pays). La Commune s'est elle engagée à assurer l'entretien des itinéraires, de leur balisage et à en préserver l'attrait touristique et paysager.

Par délibération n° CM12042023-06 du 12 avril 2023, le Conseil Municipal a souhaité demander une labellisation fédérale des sentiers « Les Bénédictins », « Les Etangs » et « Les Meuniers ».

Par courriel en date du 16 novembre 2023, le Conseil Départemental informe que le tracé du sentier « Les Meuniers » a été modifié par rapport au tracé inscrit au PDIPR de 2014.

Dans le cadre de la labellisation de ce sentier au label départemental, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) a complété le tableau descriptif du linéaire du tracé selon la nouvelle cartographie qui porte désormais le circuit à 7,780 km (*arrondi à 7,8 km*).

Contrairement au précédent tracé, le départ de ce sentier se fait désormais à partir du château et non plus du Bois de la Folie.

**Délibération n°8 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, valide la mise à jour du tracé du sentier « Les Meuniers » afin que la demande de modification au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée soit présentée à la prochaine Commission Permanente du Département.

## INTERCOMMUNALITE

**9- Convention constitutive de groupement de commandes pour le géoréférencement et la numérisation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**

*Rapporteur : M. Christian PELLETIER*

20h32 : M. Mikael PRAUD sort de la salle

De nombreux chantiers sont entrepris chaque année sur la voirie, le domaine public ou les propriétés privées. La plupart de ces travaux est effectué à proximité de réseaux enterrés, aériens, voire subaquatiques. Si ces travaux sont exécutés sans précaution, ils peuvent endommager des réseaux et provoquer des incidents dont les conséquences peuvent être plus ou moins graves, notamment concernant les réseaux enterrés.

Les collectivités territoriales sont des acteurs clés de la prévention de l'endommagement des réseaux lors de travaux tiers.

Si les réseaux « eaux usées » sont de la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, les réseaux « eaux pluviales » sont du ressort des Communes, étant précisé que la Communauté de Communes est également concernée par les réseaux « eaux pluviales » pour les zones artisanales et sites communautaires.

Aussi, en tant qu'exploitante, la Commune est soumise à une obligation de référencement de ses réseaux (arrêté ministériel du 26 octobre 2018 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs à l'exécution de travaux de proximité des réseaux et approbation d'une version modifiée des prescriptions techniques prévues à l'article R 554-29 du Code de l'Environnement).

La réforme des Déclarations de Travaux (DT) et des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) impose notamment :

- le géoréférencement des réseaux de « classe A » correspondant à une précision inférieure à 40 cm pour un réseau ou une canalisation rigide, à 50 cm pour un réseau ou une canalisation flexible et 80 cm pour les ouvrages réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011, dédiés à la circulation des véhicules ;
- de disposer d'un plan précis (10 cm) et commun de la rue en 2 dimensions, à échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les ouvrages souterrains sensibles pour la sécurité sur l'ensemble du territoire et les ouvrages non sensibles des aires urbaines de l'INSEE.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges propose la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes pour une prestation de géoréférencement et de numérisation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur l'ensemble de son territoire.

20h35 : M. Mikael PRAUD reprend sa place autour de la table

Cette convention a notamment pour but de définir les modalités de fonctionnement dudit groupement constitué entre la Communauté de Communes et les Communes adhérentes, pour la préparation et la passation du marché en procédure adaptée et dont la durée sera de 3 ans. La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges est désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes qui sera chargé, à l'issue des procédures, de signer et de notifier le marché au titulaire retenu.

Afin d'associer les membres du groupement à la mise en œuvre de la procédure, le coordonnateur (Communauté de Communes) a décidé de créer un Comité Technique, composé d'un représentant de chaque Commune membre, dont la mission serait de l'assister en participant à l'ensemble du processus achat et notamment à la rédaction des pièces du marché, l'analyse des offres, la passation, ...et de prévoir les conditions éventuelles d'évolution des accords-cadres.

Le coordonnateur assurerait ses missions à titre gracieux vis-à-vis des autres membres du groupement, chaque membre du groupement de commandes exécutant le marché pour ses besoins propres et réglant alors les factures afférentes.

Mme le Maire précise que ce géoréférencement va permettre de répertorier tous nos réseaux et de travailler en toute sécurité.

#### **Délibération n°9 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Mme le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour une prestation de géoréférencement et de numérisation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur l'ensemble de son territoire avec la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

## **RAPPORTS D'ACTIVITES 2022**

Conformément à la réglementation, les concessionnaires de services publics doivent nous faire parvenir leur rapport d'activités de l'année écoulée.

### **10- Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée**

*Rapporteur : M. Jean-Claude MARCHAND*

M. Jean-Claude MARCHAND rappelle que l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée fait partie de Vendée Expansion.

20h38 : Mme Monique RANGEARD quitte la salle

M. Jean-Claude MARCHAND présente le rapport d'activité 2022 qui a été transmis dans son intégralité à l'ensemble des élus en amont de la séance.

**Délibération n°10 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2022 de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.

20h41 : Mme Monique RANGEARD reprend sa place autour de la table

**11- SCOM – Rapport sur le service de collecte des ordures ménagères**

*Rapporteur : M. Jean-Claude MARCHAND*

M. Jean-Claude MARCHAND présente le rapport du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères (SCOM) 2022 qui a été transmis à l'ensemble des élus en amont de la séance.

M. Didier DOLÉ rappelle diverses réunions qui ont eu lieu l'installation de conteneurs enterrés.

M. Jean-Claude MARCHAND rappelle les deux scénarii possibles dans la rue de la Ragoille mais il s'avère qu'aucun n'est satisfaisant ; il n'y a pas de solution idéale.

M. Didier DOLÉ suppose qu'à l'emplacement des conteneurs existants il n'y a donc plus besoin de supprimer de places de stationnement.

M. Alexandre GUILLOTEAU souhaite que le SCOM soit plus ferme dans ses appels d'offres pour que des camions puissent passer dans toutes les rues.

M. Didier DOLÉ indique que son groupe avait l'intention de faire une proposition et commence la lecture de son intervention.

Mme le Maire informe qu'il convient de continuer le déroulé de la séance et qu'elle a également des informations à communiquer.

M. Didier DOLÉ souhaite que sa déclaration soit intégrée au procès-verbal.

Mme le Maire répond favorablement à sa demande.

**Délibération n°11 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2022 du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères (SCOM).

Informations sur les commandes, marchés et décisions

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Commandes et marchés publics

Objet	Entreprise	Montant TTC
Réparation four Arbre à Lune	ABC FROID Le Boupère	486,31 €
Fourniture pour illuminations de Noël	SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION Boulogne-Billancourt	444,36 €
Consommables et coffret à douilles - Service Bâtiments	WURTH FRANCE SA Erstein	1 327,73 €

Création d'un trop plein dans un chéneau salle de tennis de table	CHECY ETANCHE Mouilleron-Saint-Germain	1 236,00 €
Nettoyage et réparation du chéneau salle de judo	CHECY ETANCHE Mouilleron-Saint-Germain	750,00 €
Affiches + dépliants animations de Noël	IMPRIMERIE LIAIGRE SARL Pouzauges	764,52 €
Affiches Vœux	IMPRIMERIE LIAIGRE SARL Pouzauges	306,96 €
Remplacement du vérin de la grue et du manomètre de pression RENAULT - Service voirie	LES HERBIERS VEHICULES INDUSTRIELS Les herbiers	5 734,87 €
Achat photocopieur - Service Accueil	KOESIO OUEST Beaucouzé	1 435,20 €
Grille avaloir rue des Murailles	GAUBERT T.P Pouzauges	4 968,00 €
Augmentation capacité NAS Mairie (stockage fichiers serveurs)	PAVEO INFORMATIQUE Pouzauges	460,99 €
Aménagement sportif et ludique au Bois de la Folie	PCV COLLECTIVITES Echire	19 338,00 €
Enveloppes et lettres Mairie	IMPRIMERIE LIAIGRE SARL Pouzauges	888,96 €
Location de nacelle pour dépose des illuminations	VENDEE LOCATION – VLOK Les Herbiers	2 565,11 €
Encart pour Sèvre en poche 2024 - Double module	DECLIK GRAPHIK Saumur	756,00 €
Réalisation et pose d'une clôture d'éco pâturage rue du Bourg Belard	BRIN SEBASTIEN Sèvremont	1 118,40 €
Eco pâturage rue du Bourg Belard	BRIN Sébastien Sèvremont	534,00 €
Kit drapeaux pour pavoisement des écoles	MANUFACTURE DES DRAPEAUX UNIC Saint-Paul-les-Romans	457,50 €
Module pour le mur d'escalade salle de l'étoile	JEGRIMPE.COM La Ravoire	592,20 €
Peinture de traçage et accessoires pour les stades	ACL SPORT NATURE Beignon	1 901,10 €
Suppression d'un chéneau sur la toiture du Centre Technique Municipal Espaces verts/voirie	CHECY ETANCHE Mouilleron-Saint-Germain	2 203,80 €
Balayage des voiries	ETA ROTURIER RAPHAEL La Pommeraie-sur-Sèvre	2 268,00 €
Location gobelets TRIVALIS – Animations du 25 novembre	TRAIT D'UNION La Roche-sur-Yon	500,00 €
Concert Chœur, Trompes et Orgue du 09/12/2023.	ENSEMBLE VOCAL BOCSAIUM Boussay	800,00 €
Remplacement de fruitiers "1 bébé 1 arbre"	PEPINIERES MICHEAU GUILLAUME Saint-Mars-la-Réorthe	529,85 €
Panneaux électoraux salle Emile Robert	SIGNAUX GIROD OUEST La Crèche	2 268,00 €
Tronçonneuse – Service Bâtiments	BOSCHAT-LAVEIX Lamballe	936.76 €
Ordinateur portable école Jules Verne. Point d'accès WIFI 6 professionnel école Françoise Dolto	PAVEO INFORMATIQUE Pouzauges	2 357,00 €

# Décisions

**Convention d'occupation précaire du local situé 5 place de l'église**  
avec Madame Christine BOUMMY – Sèvremont (propriétaire)  
dans le cadre des animations de fin d'année  
du 22 novembre au 30 décembre 2023  
pour un loyer de 450,00 €

**Convention d'occupation précaire du local situé 5 place de l'église**  
avec « Pikelle- Les Plumes Enchantées » (locataire)  
représentée par Madame Christelle BRIDONNEAU - Mouchamps  
pour l'installation d'une boutique éphémère dans le cadre des animations de fin d'année  
du 22 novembre au 30 décembre 2023  
pour un loyer de 300,00 €

## INFORMATIONS DIVERSES

La séance a été précédée par une présentation des élus du Conseil Municipal des Jeunes et des projets de leurs commissions.

Des informations ont été données après la séance sur les sujets suivants :

### Sûreté

Mme le Maire informe du vol dans la nuit d'un camion d'une entreprise de Pouzauges. Elle souhaite qu'un groupe de travail soit constitué pour réfléchir à la sûreté.

Elle rappelle la proposition du Conseil des Sages® sur « Voisins vigilants » et la possibilité de financement avec le dispositif « Petite Ville de Demain », auquel est associé la Commune avec la Communauté de Communes.

M. Didier DOLÉ approuve la création de ce groupe de travail, et considère que c'est une nécessité.

Le groupe de travail « Vidéoprotection » est ainsi constitué :

Mme le Maire	M. Didier DOLÉ
M. Jean-Claude MARCHAND	Mme Monique RANGÉARD
M. Christian PELLETIER	Mme Isabelle BROSSET
M. Alexandre GUILLOTEAU	Mme Line VILLATEAU

Mme le Maire souhaite y associer le Conseil des Sages®.

### Intervention de M. Didier DOLÉ au nom du groupe Vivre Pouzauges Ensemble Naturellement :

*« Madame Michelle DEVANNE,  
Madame et Messieurs les adjoints,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,*

*Face aux incivilités que notre commune rencontre depuis un certain temps :*

- Voitures brûlées,*
- Tags en tous genres et à de nombreux endroits,*
- Incendies volontaires de la salle du château mais aussi auprès d'une habitation sur la place De Lattre de Tassigny,*
- Agression de personne sortant d'une banque,*
- et dernièrement le braquage de la bijouterie caillaud place de Lattre...*

*Nous ne pouvons pas rester insensibles...*

*Notre commune n'échappe malheureusement pas à une montée en puissance de la délinquance...*

*La vidéo surveillance est installée dans de nombreuses villes de France...*

*De nombreux commerces que les citoyens Pouzaugeais fréquentent sont déjà pourvus d'équipement de vidéo surveillance... Les magasins sensibles comme les bijouteries, mais également les grandes surfaces comme celles que nous avons à Pouzauges. Y compris les parkings sont vidéos surveillés. Les salles de sports privées ouvertes sur de très larges plages horaires le sont également... Une ville comme Les Herbiers possède une trentaine de caméras sur le domaine public...*

*Il ne s'agit nullement de porter atteinte à la vie privée des gens, mais de simples mesures de sécurité qui aujourd'hui, en cas d'agression ou de problèmes, permettent à la Gendarmerie d'avoir des éléments visuels importants pour retrouver les auteurs des faits...*

*La vidéo surveillance a aussi un effet dissuasif.*

*Nous avons eu de la chance pour le tireur sur la tour de Bretagne, le braquage de la bijouterie ou l'incendie place de Lattre...*

*Nous n'avons pas eu de chance sur l'incendie de la salle du château et les véhicules brûlés...*

*La non-sécurisation de la salle du château a facilité le vandalisme...*

*De nombreux Pouzaugeais nous font part de leurs sentiments d'insécurité...*

*Face à cela, notre groupe demande, que dans un premier temps il y ait une réunion d'information sur le sujet « Vidéo Surveillance » auprès de l'ensemble des membres du Conseil Municipal.*

*La Gendarmerie dispose de référents ayant pour mission d'expliquer toutes les possibilités disponibles dans ce domaine. Nous pouvons vous fournir les coordonnées du référent local.*

*De plus, dans l'éventualité d'une installation sur notre commune, il faut bien savoir qu'entre la décision de mettre en place une surveillance et un système opérationnel il se passera au moins une année... Tous dossiers devant être approuvé par la Préfecture avant d'être autorisé à l'installation...*

*Encore une fois, il ne s'agit pas de surveiller chaque Pouzaugeais, mais bien de se donner le maximum de chance pour, dans un premier temps, endiguer le flux d'incivilités et dans un deuxième temps pouvoir mettre à disposition de la Gendarmerie des éléments factuels en cas de problème.*

*De plus, le contrat « Petites Villes de Demain » offre des possibilités de financement pour ces installations pouvant aller jusqu'à 80%, nous aurions tort de ne pas en profiter ?*

*Merci pour votre écoute, et à votre disposition pour **AVANCER ENSEMBLE** sur le sujet.*

*Nous souhaitons à l'ensemble des Conseillers Municipaux, Adjointes et à Mme le maire de bonnes fêtes de fin d'année. Que celles-ci soient placées sous le signe de la joie, du bonheur en famille et de la quiétude pour chaque Pouzaugeais. »*

Mme le Maire confirme qu'il y a un référent gendarmerie sur le territoire qui a un avis technique.

M. Didier DOLÉ informe qu'il y a beaucoup de choses possibles et différentes.

M. Jean-Claude MARCHAND informe que Mme le Maire et lui-même sont allés sur un stand dédié à la sécurité lors de leur déplacement au Congrès-Salon des Maires et confirme qu'il faut 10 à 12 mois pour porter le projet.

M. Didier DOLÉ pense que la première chose à faire est que l'ensemble des élus puisse bénéficier de cette présentation et chacun pourra ensuite décider, en son âme et conscience, de ce qu'il faudra faire.

### Animations de fin d'année

Mme Lydie AVOINE informe que les animations du week-end passé se sont bien déroulées et ont été appréciées. Avec la Commission Vie culturelle et citoyenne et les services, ces animations ont été repensées et orientées vers les familles, de nombreuses communes proposant des marchés de Noël. Plusieurs intervenants ont participé : légo, échec, barakajoux, spectacles, lecture, associations Une main pour Toit, APE, Twirling, marche aux lampions (+ de 120 participants), des concerts...

M. Didier DOLÉ fait remarquer que la baisse du budget animation de 10 000,00 € pour 2023 est plus que regrettable pour l'animation du centre-ville pendant les fêtes de fin d'année. Le fait que ce budget ait été déplacé sur le jumelage n'est en soit pas un problème, il est normal de bien recevoir nos amis du jumelage. On se plaint de la baisse du commerce en centre-ville, il est important de garder son attractivité tout au long de l'année...

21h14 : Départ de M. Mikael PRAUD

### Balayage des voies

Mme le Maire informe que c'est la Société BRANGEON qui a été retenue pour le balayage des voies du territoire du Pays de Pouzauges.

La prestation connaîtra une augmentation de 100 % et passera ainsi de 7 341,00 € à 14 038,00 €.

21h15 : Mme Marie-Bernadette VINCENT quitte la salle

### Antenne free rue des Lilas

Mme le Maire informe qu'une antenne free va être installée rue des Lilas au niveau du magasin MonBrico ce qu'elle regrette compte-tenu qu'il s'agisse d'une entrée de ville et que l'antenne sera implantée sur une butte. S'agissant d'un terrain privé, et malgré les discussions avec le propriétaire du site, la Commune n'a pas les moyens d'aller contre le fait que l'Etat demande à supprimer toutes les zones blanches.

21h17 : Mme Marie-Bernadette VINCENT reprend sa place autour de la table

### Etoilage des granges

M. Jean-Claude MARCHAND informe qu'un inventaire du bâti agricole inoccupé du territoire a été réalisé afin de réemployer ces bâtiments pour de l'habitat.

21h27 : Mme Line VILLATEAU quitte la salle

### Espace de Vie Sociale

Mme Lydie AVOINE informe qu'un dépliant sur les activités proposées par l'Espace de Vie Sociale du Centre des Remparts a été déposé sur les tables. Ainsi seront proposées dès janvier 2024 des ateliers d'échanges entre Pouzaugeais : bricolage, couture, ..., café-convivialité, parole aux parents, jeux en famille.

21h30 : Mme Line VILLATEAU reprend sa place autour de la table

### 50<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Meitingen

Mme Estelle BILLEAUD informe que le retour du 50<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage aura lieu du 8 au 12 mai 2024 à Meitingen. Le programme a été déposé sur les tables.

### Conseil Communautaire

M. Jean-Claude MARCHAND fait un compte-rendu succinct du Conseil Communautaire du 12 décembre 2023.

Mme le Maire souhaite de joyeuses fêtes aux élus.

Mme le Maire lève la séance à 21h31.

<b>Tarifs communaux 2024</b> Conseil Municipal du 18 décembre 2023	<b>Vote 2024</b>
<b>Centre des Remparts</b>	
Tarif horaire (2h maximum)	8,00 €
Tarif ½ journée (5h)	39,00 €
Tarif journée	77,00 €
Tarif salle de spectacle (journée)	182,00 €
<b>ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION</b>	
Moquette de protection des sols des salles	0,31 € m <sup>2</sup>
<b>CIMETIERE</b>	
<b>Columbarium</b>	
<u>Cave-urne</u>	
. Trentenaire	265,00 €
. Cinquantenaire	527,00 €
<u>Module alvéolaire</u>	
. Trentenaire	673,00 €
. Cinquantenaire	1 122,00 €
<u>Support de mémoire</u>	
. 15 ans	20,00 €
. 30 ans	38,50 €
<b>Jardin du Souvenir</b>	
. Dispersion des cendres	62,50 €
<b>Concession (le m<sup>2</sup>)</b>	
. Trentenaire	106,00 €
. Cinquantenaire	214,00 €
<b>DROIT DE PLACE FOIRES ET MARCHES</b>	
<b>Sur la voie publique (ml)</b>	
Etalage inférieur à 5 m (le ml)	0,80 €
Etalage compris entre 5 et 10 m (forfait)	4,10 €
Etalage supérieur à 10 m (forfait)	6,60 €
Branchement électrique pour emplacement extérieur	1,00 €
<b>Dans les halles</b>	
Tarif du jeudi	2,40 € ml
Tarif du samedi (gratuité 1er trimestre)	1,20 € ml
<b>DROIT DE PLACE CIRQUES ET METIERS FORAINS</b>	
Forfait journalier	160,00 €
<b>ESPACE JEUNES</b>	
Adhésion annuelle	5,00 €
Activité sur place	2,00 €
Activité extérieure / stage	4,00 €
Sortie ½ journée	8,00 €
Sortie journée	12,00 €
Sortie événement	20,00 €
Accueil libre	Gratuit
<b>PATINOIRE</b>	
Entrée à la patinoire	2,00 €
<b>PODIUM</b>	
<b>Associations de Pouzauges</b> (transport assuré par la Commune ; montage et démontage assurés par les membres de l'association)	156,00 €
<b>Associations du Pays de Pouzauges</b> (transport, montage et démontage assurés par les membres de l'association)	156,00 €
<b>PADDLE</b>	
Location paddle ½ heure	5,00 € ½ heure
<b>ATELIERS MUTLTISPORTS</b>	
Forfait enfant (4 à 7 ans)	45,00 €
<b>NAVETTE</b>	
Trajet aller-retour pour une utilisation ponctuelle du service	1,00 €
Forfait annuel enfant utilisateur avec gratuité à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant d'une même fratrie	30,00 €